

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 103 : CONTRAT DE POLE STRUCTURANT – PROROGATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009 – 067 approuvant la mise en place de Contrat de Pôle Structurant

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Régional du Limousin a décidé, dans le cadre d'un Contrat de Pôle Structurant, de soutenir différents projets de la commune de Saint-Léonard de Noblat et de la Communauté de Communes de Noblat. Les champs d'intervention, dans le cadre des contrats de pôle structurant, sont l'aménagement et le développement de l'offre d'entreprises ; le secteur du commerce, de l'artisanat et des services ; l'offre culturelle et de loisirs sportifs ; le tourisme ; l'habitat ; les services à la population et le développement des TIC ; les aménagements urbains en lien avec l'attractivité des pôles. La Région Limousin a décidé de réserver une enveloppe de 600 000 € pour financer les actions du Contrat de Pôle Structurant sur le territoire de Noblat.

Monsieur le Président précise que ce contrat devait se terminer le 31 décembre 2010 et que, sur proposition du Conseil Régional, il peut être prorogé d'un an c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 qui permet la prolongation du programme d'actions du Contrat de Pôle Structurant jusqu'au 31 décembre 2011.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 9 / 12 / 2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture	
Objet de l'acte :	CONTRAT DE POLE STRUCTURANT-PROGATION
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'acte :	
Date de réception de l'accusé de réception :	09/12/2010
Numéro de l'acte :	2010-103 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-103-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions